



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0511

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Approbation du rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2013**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

**Conseil de communauté du 15 décembre 2014****Délibération n° 2014-0511**

commission principale : urbanisme
objet : <b>Approbation du rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2013</b>
service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-3364 du Conseil du 12 novembre 2012 et suite aux décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2012, la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence a procédé à sa modification en société publique locale (SPL). Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière, notamment, de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

Le document présenté au Conseil de communauté comprend le rapport de gestion ainsi que le rapport d'activité des mandataires concernant l'année 2013.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine de Lyon au sein du Conseil d'administration de la SPL étaient messieurs Gérard Collomb, Jacky Darne, Louis Lévêque, Patrick Bouju, Alain Giordano, Roland Crimier, Denis Brolquier, Guy Barret, Roland Bernard et Yvon Deschamps.

Pour apprécier les résultats de l'année 2013, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2011 (en k€)	2012 (en k€)	2013 (en k€)	Tendance 2012-2013
capital social		1 829		
participation publique		100 %		
<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>		89,25 %		
produits société	2 526	2 693	2 919	↗
charges société	2 394	2 653	2 880	↗
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	0	13	13	=
résultat net	132	26	40	↗
capitaux propres	2 129	2 154	2 195	↗

Dans le cas d'une société d'aménagement, les rubriques "produits et charges société" correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles n'apparaissent pas en lecture directe dans les comptes annuels. A noter, aussi bien pour les produits (2 919 k€) que pour les charges (2 880 k€) de la société, que celles-ci sont en hausse (respectivement de + 8,3 % et de + 8,5 %).

L'exercice 2013 se clôt sur un excédent de 40 k€, en légère progression par rapport à l'exercice précédent (27 k€ en 2012, 132 k€ en 2011).

Ce résultat est dû à un réalisé légèrement supérieur par rapport aux recettes d'exploitation prévisionnelles des concessions 1 et 2 (+ 84 k€). En parallèle, les charges de fonctionnement augmentent, notamment sur les frais de fonctionnement (+ 4 % par rapport à 2012 liés à l'impact du déménagement de la société dans ses nouveaux locaux) et de personnel (+ 8 % avec la reprise à temps plein d'un salarié recruté en 2012 et un nouveau recrutement à temps partiel au niveau de l'accueil des délégations).

Sur le plan du bilan d'aménagement, les dépenses réalisées cumulées pour les concessions 1 et 2 s'établissent à 41,2 M€, soit respectivement :

- 220 k€ pour la concession 1 avec l'ajout des portions Rives de Saône, la reprise de l'estacade et la modification du PEP,
- et 41 M€ pour la concession 2.

Les recettes cumulées réalisées sur l'ensemble des 2 concessions s'élèvent à 37,2 M€ qui se répartissent entre :

- 215 k€ pour la concession 1,
- 37 M€ pour la concession 2.

Les recettes reposent principalement sur la participation de la Communauté urbaine et les emprunts mobilisés depuis 2006 (avec un solde restant à rembourser de 10 M€, sur les 34 M€ d'origine, garantis à 80 % par la Communauté urbaine). Le besoin en fonds de roulement constaté au bilan s'élève à 148 k€ en 2013 contre une ressource en fonds de roulement de 553 k€ en 2012. La trésorerie globale reste positive (1,8 M€ au 31 décembre 2013). Celle-ci est intégralement placée.

La mise en œuvre de l'opération a été marquée en 2013 par :

**. Sur la Concession 1, côté Saône (Zone d'aménagement concerté (ZAC) 1, estacade et Rives de Saône) :**

- le ralentissement de l'activité immobilière amorcé dès fin 2012 s'est confirmé sur l'année 2013. La conjoncture économique préoccupante au plan national et la fin du dispositif Scellier sans véritable relais du dispositif Duflot ont fortement ralenti la commercialisation des 177 logements en cours de commercialisation sur la ZAC 1 de Confluence sur les îlots P/E4/K et H2,
- en fin d'année, 4 nouvelles opérations ont pu être lancées pour un total de 364 logements,
- concernant les Rives de Saône : la modification n° 4 du programme des équipements publics (PEP) de la ZAC Lyon Confluence première phase confiant à la SPL la maîtrise d'ouvrage du redressement du quai Rambaud ; l'aboutissement de la procédure d'instruction du dossier d'étude d'impacts valant loi sur l'eau concrétisé par l'arrêté d'autorisation de travaux en date du 3 juillet 2013 et la relance de la concertation et de la négociation relative au projet de redressement du quai Rambaud. Cette phase reste en négociation avec Voies navigables de France (VNF) et les occupants des bâtiments titulaires d'une convention portant sur le domaine public.

**. Sur la Concession 2, côté Rhône (ZAC 2 et Perrache Sainte Blandine) :**

- la modification du PEP et de la concession en novembre 2012 transférant la maîtrise d'ouvrage du Réseau de chaleur urbain (RCU) de la Communauté urbaine à la SPL,
- sur le plan des études urbaines : la faisabilité du groupe scolaire et des salles d'activité a été confirmée avec la Ville de Lyon ; l'enquête publique relative aux voiries nouvelles à créer dans la ZAC s'est déroulée de mai à juin 2013 et la déclaration de projet de la Communauté urbaine a été délibérée le 21 octobre 2013,
- sur le plan foncier : la SPL a acquis pour 8,5 M€ la partie nord du marché d'intérêt national (MIN) en octobre 2013. La société poursuit la libération des locaux situés au 41, quai Perrache et elle poursuit les négociations concernant les tènements situés au sud de Perrache.

- sur le plan des travaux d'aménagement : poursuite des travaux d'aménagement de l'esplanade François Mitterrand, le maître d'œuvre de la chaufferie du RCU a été désigné, l'avant-projet sommaire (APS) du parking mutualisé A1 a été arrêté et l'avant-projet définitif (APD) est largement engagé,

- sur le plan de la commercialisation : désignation en février 2013 d'ICADE comme lauréat du premier îlot A3 (près de 30 000 mètres carrés) et mise au point des APS de l'îlot A3 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** du rapport établi sur l'activité de la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence au titre de l'exercice 2013.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.**